



LIVRET D'ACCUEIL SECURITE

UNICOM 2024
RÉSEAUX & TELECOM



Bienvenue

La direction du **groupe Unicom** est heureuse de vous compter parmi ses collaborateurs. Nous vous invitons à prendre le temps de consulter ce livret sécurité.

Ce livret sécurité est un rappel sur :

- les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés d'une entreprise et plus particulièrement ceux qui interviennent sur les chantiers.
- les consignes générales de sécurité,
- les notions de protections collectives et individuelles, ainsi que le port des EPI.
- Les consignes à respecter en cas d'accident ou incendie.



CODE RISQUE	RISQUES
1	Activité physique, postures contraignantes, TMS
2	Addictions
3	Agents biologiques infectieux
4	<i>Agents CMR</i>
5	Agression physique
6	Amiante
7	Ambiances thermiques
8	Appareils de Levage
9	Atmosphère
10	Bruit
11	Chimique - Produits, émission et déchets
12	Circulation dans les magasins et parkings
13	Chute de plain pied
14	Chute d'objets
15	Chute de hauteur
16	Co activité
17	Conditions climatiques
19	Electricité
20	Equipements de travail
22	Incendie et d'explosion
23	Laser
24	Manutentions manuelles
25	Manutentions mécaniques
30	Routier
31	Travail en sous terrain
32	<i>Travail isolé</i>
33	<i>Travail sur écran</i>
35	<i>Travaux de nuit</i>
38	<i>Organisation du travail</i>



EN CAS D'ACCIDENT

Faire le **PAS** vers la sécurité

P : Protéger > vous, la victime et les autres.

A : Alerter, après avoir examiné > ou faites alerter les secours.

Composez le 112 ou le 15 pour le SAMU

S : Secourir > la victime, écoute et suivi des consignes données par les secours.



En cas de blessure bénigne **faites appel à la personne désignée pour dispenser les premiers soins**, s'il en existe une, et prévenez votre responsable.

NOM	FONCTION	TELEPHONE

Ne paniquez pas ! Pensez à supprimer le risque s'il persiste.

Contactez le sauveteur secouriste du travail présent dans votre équipe ou à l'agence.

Message d'alerte	En attendant les secours
<p>Se présenter : nom, numéro de téléphone pour rester joignable.</p> <p>Où : Préciser le lieu de l'accident.</p> <p>Quoi : nature et situation de l'accident.</p> <p>Qui : nombre de blessés, leur âge, leur état apparent, nature des lésions.</p>	<p>Ne bougez pas le blessé et protégez-le des autres risques éventuels.</p> <p>Ne donnez ni à boire ni à manger, et n'administrez aucun médicament à la victime</p>



Nos numéros d'urgence



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences

Contacts (à compléter) :

responsable :

Médecine du travail :

CHSCT :

CPAM :



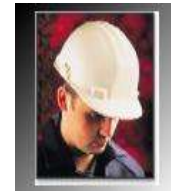
Port des EPI : Equipements de Protection Individuels

Pendant mes interventions sur sites, je porte mes EPI de travail pour me protéger des risques d'accidents.

TOLÉRANCE ZÉRO

- **MON CASQUE** : Pour me protéger contre les chutes, les chocs, les heurts, les contacts électriques accidentels avec la basse tension ou brûlures par arc...

AVEC SA JUGULAIRE qui en assure le maintien et en évite sa perte si je travaille la tête penchée ou si je suis victime d'une chute.



- **MON CASQUE ANTI - BRUIT** : Pour me protéger contre le bruit de nos engins (marteaux piqueur par exemple)



- **MON HARNAIS** et sa longe ventrale pour tout travail en hauteur, avec sa corde d'assujettissement

Contre les chutes depuis le poste de travail et les chutes de hauteur lors d'un changement de poste de travail.



- **MON VÊTEMENT** recouvrant bras et jambes Contre les frottements, écorchures et brûlures. pour être vu.



- **MES LUNETTES**, dès qu'il y a risque d'atteinte à mes yeux Contre les projections de particules ou de liquides, ou par arc électriques.



- **MES GANTS** en toutes circonstances adaptés à la nature du travail contre les coupures, les piqûres, les écorchures.



- **MES CHAUSSURES OU MES BOTTES DE SÉCURITÉ** qui me protègent en présence d'obstacles, de sol inégal, d'encombrement du chantier ou de chutes d'objets sur mes pieds.



- **MES VÊTEMENTS À HAUTE VISIBILITÉ** de type II ou III. Les baudriers (classe I) sont tolérés pour les interventions de courte durée.



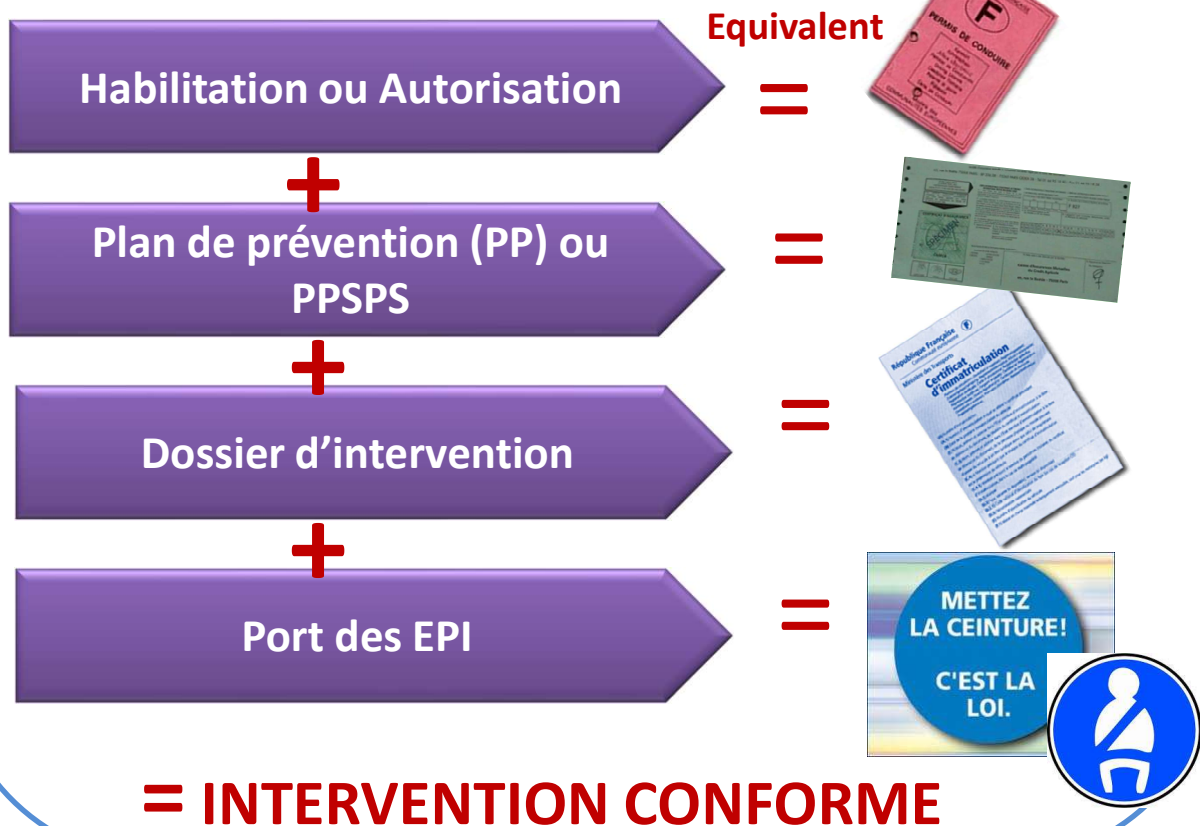


Documents chantier

Toutes les opérations ou interventions sur sites clients ou chantier sont couvertes par un Plan de prévention (PP) (ou PPR). Le salarié doit impérativement consulter le PP avant son intervention. Sa consultation fait partie intégrante dans la préparation de l'intervention, car elle permet de connaître:

- Les caractéristiques des travaux à réaliser,
- Les dates et la durée des travaux,
- les risques auxquels le salarié sera exposés,
- les mesures ou consignes de sécurité qu'il doit respecter,
- les conditions d'intervention et d'accès,
- Et surtout les équipements de protections qu'il doit porter pendant toute la durée de son intervention (EPI ou EPC).
- ...

Sur site ou sur un chantier, seuls sont autorisés d'y entrer les salariés qui respectent les règles suivantes et disposent de :





FACE AUX RISQUES



***Le moyen d'être sauf,
c'est de ne pas se croire
en sécurité***

Thomas Fuller

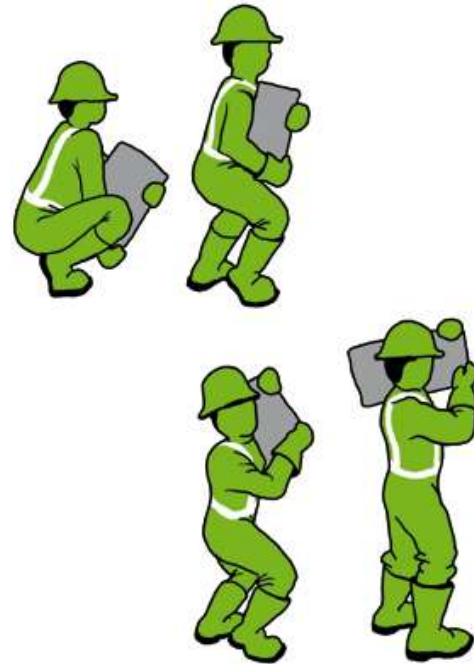


Manutention Manuelles, Activité physique, postures contraignantes, TMS

NON



OUI



3 principes:

1- Préparation physique :

- Je m'étire / m'échauffe ;
- Je n'exerce pas d'effort excessif sans préparation.

2- Réflexion :

- Les gestes à effectuer ;
- Les prises d'appui ;
- Le parcours à effectuer.

3- Actions :

- Je pousse sur mes jambes pour lever la charge ;
- Je garde le dos droit.
- Je rapproche la charge de mon centre de gravité
- Je garde les bras tendus le long du corps et le dos droit

Recommandations :

Exercer une activité physique ou sportive,
Avoir une bonne hygiène alimentaire.



Chute de plain pied

Contexte d'exposition : Déplacement sur **sol encombré**, ou glissant (neige, verglas, flaque d'huile, **sols mouillés**, escalier), la faible résistance au **glissement** des sols, le mauvais état du sol, les **obstacles** imprévus, les **chaussures inadaptées**, l'éclairage, les **systèmes** d'accès aux véhicules et aux machines **absents ou mal conçus**, **outillage mal rangé**,



Bonne pratique de prévention

- Je porte mon **Gilet haute-visibilité** sur chantier ou voie publique ;
- Je porte mes **EPI** y compris chaussures de sécurité sur le chantier ;
- Je **ne précipite pas** mes déplacements ;
- J'analyse mon environnement de travail et vérifie qu'aucun objet ne peut gêner mon passage ;
- Je m'assure que **l'éclairage** soit suffisant sur les lieux de travail ;
- Je **sécurise et signale** tout élément susceptible d'engendrer une chute ou un trébuchement ;
- Je me déplace dans **les voies d'accès** prévues à cet effet ;
- Lors de mes déplacements dans les escaliers je tiens la main courante.
- Je respecte les **consignes de sécurité** affichées sur site,





Chute de hauteur

Le risque de **chute de hauteur** est un risque majeur dans nos activités : lors des interventions (**pylône, poteau, terrasse, château d'eau, nacelle, échelle,...**).

Par conséquent, la prévention de ce risque et le respect de certaines règles de sécurité sont indispensables.



Poteau :

INTERDICTION D'ASCENSION AU POTEAU BOIS SI :

- Un appui est positionné sur **trottoir goudronné, cimenté ou pavé**
- Poteau KUK
- Présence d'étiquette jaune :
 - Manque d'identification du poteau : **Étiquette manquante ou illisible**



Les vérifications du poteau par :

- Tests de poinçonnage conformes ;
- Test de résonance conforme ;
- État visuel conforme.



Echelle : moyen d'accès

son **utilisation doit rester exceptionnelle** si impossibilité d'utiliser une protection collective.

- Travail en binôme ;
- Accrochage de l'échelle d'accès au poste de travail à l'aide de cordes adaptées + maintien de l'échelle par le binôme,
- Porter ses EPI (casque, harnais, longes et absorbeur de choc) ;
- Accrocher son matériel pour éviter les chutes d'objets.



CODE RISQUE

15



Electricité

Les interventions sur chantier, le travail en atelier, l'utilisation d'équipements électriques, etc...

Travaux d'ordre électrique, Dans toutes ces situations, je suis exposé au risque électrique.

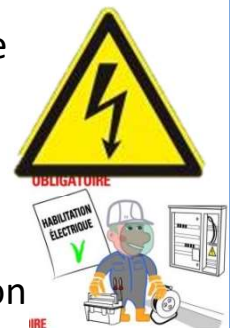


Contextes :

- ☞ Contact avec une installation électrique dégradée.
- ☞ Raccordement des équipements en énergie électrique en BT.
- ☞ Utilisation de groupe électrogène.
- ☞ Utilisation de machines et matériels électriques.
- ☞ Travail en enceinte conductrice (cuves, réservoirs, etc.)
- ☞ Travaux à proximité de caténares électrique.
- ☞ Intervention sur des pylônes de la RTE (Réseau de Transport Electrique).

Consignes de sécurité

- ☞ Je m'assure que l'électricité soit coupée par une personne compétente ;
- ☞ J'ai une habilitation électrique valide avant tous travaux d'ordres électriques + attestation employeur ;
- ☞ Je respecte les distances minimales d'approche ;
- ☞ Je fais une vérification visuelle du matériel avant utilisation
- ☞ Je vérifie qu'il y ait une absence de tension avant d'intervenir grâce un VAT;
- ☞ J'applique les prescriptions de la norme NFC 18 510 et du guide technique relatif aux travaux à proximité de réseau ;
- ☞ Je ne porte aucun objet conducteur (montre, bijou..) lorsque je suis équipé d'EPI lors d'intervention sous basse tension.

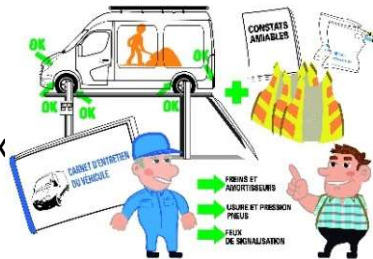




Routier

Avant de prendre le volant

- ✓ **Je m'assure d'avoir : mes papiers**, Permis, Carte grise, Constat vierge, Fiche Dégâts, triangle + gilet HV.
- ✓ **Je m'assure de l'état du véhicule** : Etat général, Pneumatiques, Éclairage / signalisation, niveaux liquides frein / huile.
- ✓ **Arrimage des charges** :
 - 🌀 Rangement des soutes et coffres ;
 - 🌀 Utilisation des moyens de fixation ex



Sur la route...

- ✓ **Je respecte le code de la route** :
 - 🌀 Je respecte les limitations de vitesse,
 - 🌀 Je ne téléphone pas au volant ,
 - 🌀 Je m'engage à ne pas prendre de substances modifiant mon comportement : **Alcool, Produits stupéfiants, Médication** classe 3..
 - 🌀 Je signale à ma hiérarchie tout retrait de permis.
- ✓ **Je reste courtois et calme en toute circonstance**
- ✓ **Je me gare sur les places prévues à cet effet lorsque ça m'est possible**

Lors d'une collision à 50 km/h le poids des objets mal arrimés dans le fourgon est multiplié par 20 !



Equipements de travail

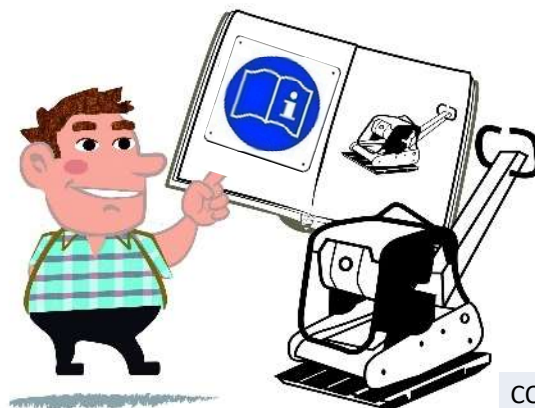
Les équipements de travail font partie de notre quotidien. Un mauvais entretien ou une mauvaise utilisation de ceux-ci peuvent, par exemple provoquer des accidents.

Par conséquent, la prévention de ce risque et le respect de certaines règles de sécurité sont indispensables.



Consignes de sécurité

- 🌀 Je lis la notice d'utilisation ;
- 🌀 Je vérifie visuellement l'état de l'outil et du câble d'alimentation avant de les utiliser ;
- 🌀 Je m'assure que les vérifications périodiques ont été assurées,
- 🌀 Je porte les EPI adéquats et conformes aux types d'interventions ;
- 🌀 Je porte un masque s'il y a dégagement de poussières ou fumées;
- 🌀 Je retire la bougie lors de l'entretien de l'outil (risque de retour de compression sur une tronçonneuse par exemple) ;
- 🌀 Je signale tout matériel défectueux à mon responsable afin qu'il soit consigné ou détruit.



CODE RISQUE 20



Amiante



Interdit en France depuis 1997, l'amiante est toujours présent dans les bâtiments et équipements construits avant cette date.

L'amiante est une fibre minérale naturelle, de 400 à 500 fois moins épaisse qu'un cheveu.

L'amiante ne se détecte pas à l'œil nu.

Pour être sûr de la non présence d'amiante, vérifier le Dossier Technique Amiante (DTA).



En cas de doute, je n'interviens pas et me réfère à mon responsable N+1.

Si je dois effectuer un perçement :
je consulte et applique la procédure amiante de mon entreprise.



Dossier complet :

<http://www.amiantereponsesexpert.fr/>.

CODE RISQUE

6



Ambiances thermiques et Conditions climatiques

Canicules, vents, orages, neige, froid... être exposé à ces différentes conditions météorologiques, dans des situations particulières de travail peut présenter des dangers pour la santé des travailleurs et être à l'origine d'accidents.



Consignes de sécurité



- Avant toute intervention, je vérifie les conditions météorologiques sur mon lieu de travail ;
- Je prends en considération les alertes météo ;
- En cas d'orage, de vents forts (>45Km/h) ou de gel, je ne m'engage pas sur des travaux en hauteur ni sur les manipulations de câbles.

A partir de 30°C, soyez vigilant !

Fatigue, maux de tête, vertige, crampes musculaires ...

Prenez de bonnes habitudes

- Buvez régulièrement de l'eau ,
- Protégez vous la tête du soleil ;
- Evitez les repas trop copieux ;
- Evitez le travail isolé et privilégiez le travail d'équipe.



Santé et signes d'alerte

- Cessez immédiatement toute activité dès que des symptômes de malaise se font sentir et signalez le ;
- En cas de trouble en fin de journée, évitez toute conduite de véhicule et faites vous accompagner ;
- Si vous prenez des médicaments ou si vous avez des antécédents médicaux : Redoublez de prudence.






CODE RISQUE	7
CODE RISQUE	17



Appareils de Levage et Manutention Mécanique

Quand j'utilise une nacelle :



-  J'ai mon CACES à jour ;
-  J'ai une autorisation de conduite de mon employeur ;
-  Je vérifie le bon état de fonctionnement ;
-  Je vérifie la conformité de mon engin (rapport de vérification valide) ;
-  Je signale tout problème à mon responsable.

Je porte mes EPI :

- Casque jugulaire 3 points fermée ;
- Harnais antichute ;
- Longe antichute ;
- Chaussures de sécurité.







Je m'arrime au point d'ancrage de la nacelle prévu à cet effet

J'évalue les risques liés à l'environnement :

- Lignes électriques aériennes: *distance de sécurité 3 mètres HTA et 5 mètres en HTB ;*
- Vent: *limite 45 km/h ;*
- Passage d'usagers: *balisage de la zone de travail au sol ;*
- Nature du terrain: *meuble, glissant...*

Quand je plante des poteaux à l'aide de la tarière:

-  Je communique avec le conducteur ;
-  Je reste dans sa zone de visibilité ;
-  Je vérifie l'arrimage de la charge ;
-  Je guide la charge avec une corde pour éviter le risque de chute d'objet.

CODE RISQUE	8
CODE RISQUE	25



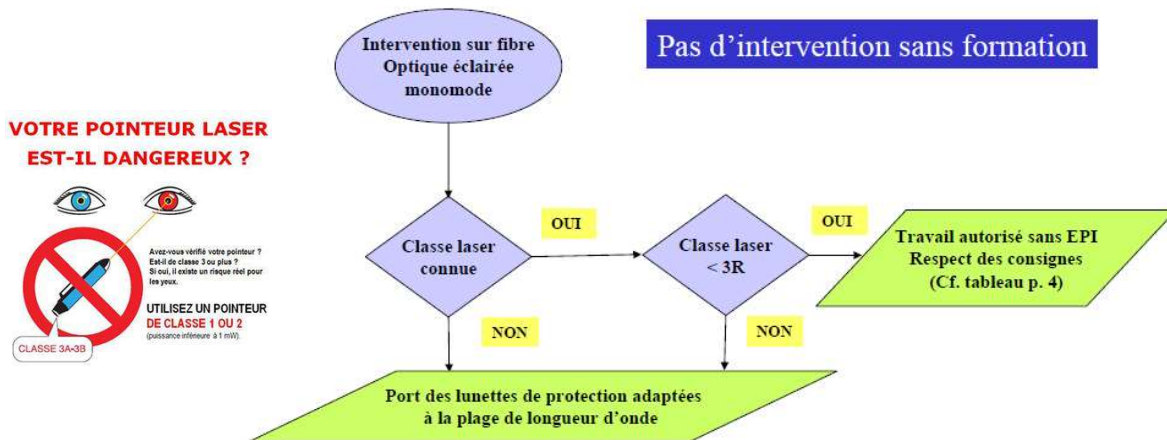
Laser


Les lasers sont utilisés dans notre quotidien lors du déploiement de la fibre optique.

Les yeux sont les organes les plus vulnérables.

Les équipements de travail utilisant des lasers sont classés selon leur dangerosité.

Il est ainsi important de respecter les mesures de prévention pour votre sécurité.



MESURES SECURITE	PREVENTION
Suppression du risque	-Eteindre les éléments source laser (ex : modules SFP, routeur, Switch, ...)
Réduction du risque	- Observer la signalétique pour identifier la classe du laser - Vérifier si la fibre est éclairée ou non : Usage du photomètre -Interdiction d'usage d'un moyen d'observation des salissures de la FO (exemple : microscope optique) -Veiller au bon éclairage de la zone de travail pour favoriser la fermeture de l'iris
Traitement du risque résiduel	-Ne pas garder intentionnellement l'œil dans l'axe du laser - Repositionner systématiquement les capuchons sur les fibres optiques => 

CODE RISQUE 23






Atmosphère

L'inhalation d'un air pollué par des gaz, des vapeurs, des poussières... sont des situations dans lesquelles l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire est nécessaire.

Pour éviter les maladies et l'irritation de l'appareil respiratoire,

je porte mon masque pendant les différentes phases d'activités :

-  Ambiance poussiéreuse ;
-  Dégagement de fumée ;
-  Percement ou lors de l'utilisation de produits chimiques.

Pour qu'un masque soit efficace, **il faut qu'il soit bien adapté et bien ajusté :**

Masque poussière



Masque produits chimiques



1. Passez le masque sous le menton, la barrette nasale sur le nez ;
2. Bien positionner le masque puis placez les doigts sur la barrette nasale ;
3. Pressez la barrette de haut en bas autour du nez ;
4. Vérifiez l'étanchéité du masque :
 - Couvrir le masque d'une feuille en plastique propre
 - Inspirez si le masque ne s'écrase pas légèrement, c'est qu'il n'est pas étanche. Il faut le réajuster.
 - Après plusieurs essais insatisfaisants, il faut changer de modèle, car il est inadapté
5. Jetez le masque selon les consignes établies ;
6. Toujours se laver les mains après avoir enlevé le masque.





Les produits chimiques

Nous utilisons au quotidien des produits chimiques. L'exposition à des produits chimiques et aux poussières peut avoir des conséquences sur la santé. Il est important de bien connaître vos produits et adopter des bons réflexes !



3 bons réflexes

1- Je me réfère à la Fiche de Donnée Sécurité (FDS) de chaque produit utilisé.



La fiche de données de sécurité



Je la lis






Je m'équipe



Je manipule

La FDS du produit concerné, indique notamment :

-  Les dangers du produit (rubrique 2) ;
-  Les premiers secours (rubrique 4) ;
-  Les EPI à porter (rubrique 8).

2- Je porte les EPI adéquats et indiqués sur la FDS



CODE RISQUE 11



Circulation dans les chantiers et parkings

Consignes de sécurité



Circulation piétonne

- Je me déplace dans les voies d'accès prévues à cet effet, les zones de circulation piétonne;
- Je me réfère au plan du site ;
- Je sécurise et signale tout élément susceptible d'engendrer une chute ou un trébuchement ;
- S'il existe, je me réfère au protocole de chargement / déchargement
- J'évite les angles morts des camions ;
- S'il fait nuit, je porte mon gilet haute visibilité à l'extérieur.
- Je porte des avertisseurs lumineux et sonores,



Circulation avec engins ou chariot élévateur

- En chariot élévateur, je me déplace uniquement les fourches abaissées ;
- Je fais attention aux personnes qui m'entourent piétons comme véhicules.





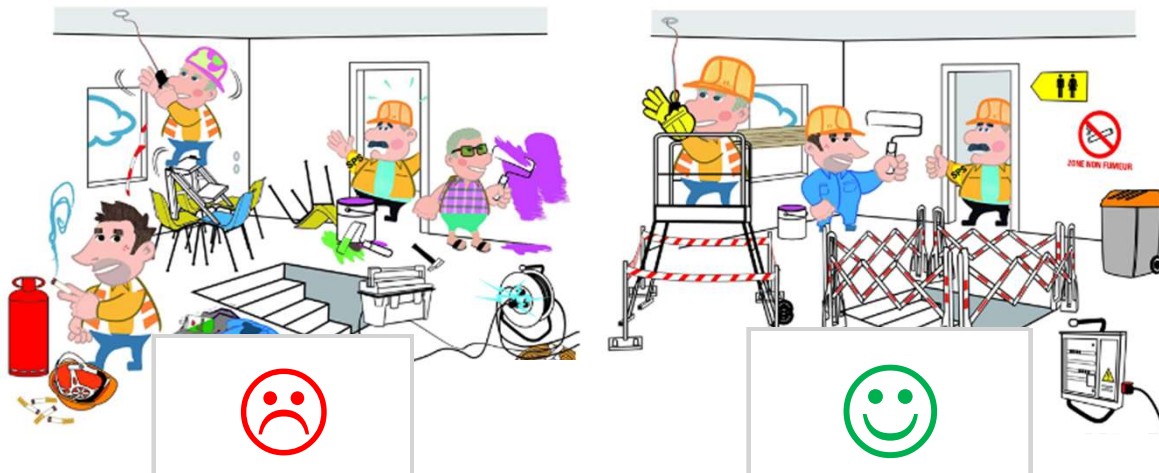
Coactivité

Il y a **coactivité** dès lors que plusieurs entreprises ou travailleurs indépendants sont appelés à intervenir simultanément sur un chantier.

La prévention de ce risque et le respect de certaines règles de sécurité sont indispensables (opération sous décret 94 – PGC).

Bonne pratique de prévention

- Je regarde autour de moi ;
- Sur un chantier neuf je me rapproche des conducteurs de travaux pour obtenir les autorisations d'accès ;
- J'analyse mon environnement de travail ;
- Je me signale et communique avec les collaborateurs ;
- Si besoin je mets en place un protocole de communication avec les engins de levage ;
- La sécurité est l'affaire de tous, si je repère une situation dangereuse, je remonte l'information aux responsables de chantier.






Travailler ensemble pour éviter les accidents !



Incendie et d'explosion

CONSIGNES DE SECURITE

INCENDIE	ACCIDENT	EVACUATION
 SERVICE SECURITE POMPIERS N° 18	 POMPIERS N° 18 SAMU N° 15	 DÈS L'AUDITION DU SIGNAL SONORE OU SUR ORDRE D'UN RESPONSABLE
 DECLANCHER L'ALARME LA PLUS PROCHE	 PRÉCISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT: BLESSURES, BRULURES, ASPHYXIE?	 DIRIGEZ VOUS VERS L'ISSUE DE SECOURS, NE REVEZ PAS EN ARRIERE
 ATTAQUEZ LE FEU AVEC L'EXTINGTEUR APPROPRIÉ LE PLUS PROCHE.	 LOCALISEZ LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET LISEZ LEUR MODE D'EMPLOI	 N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS
 EN CAS DE FUMÉE BAISSÉZ VOUS, L'AIR FRAIS EST PRÈS DU SOL.	 FEU DE CLASSE A: BOIS, CARTONS, PAPIERS, TISSUS EAU	 LOCALISEZ LE POINT DE RASSEMBLEMENT GARDEZ VOTRE SANG FROID
 POLICE N° 17	 FEU DE CLASSE B: ESSENCE, FIOUL, HUILE, GRAISSE POUDRE	
	 FEU DE CLASSE C: BUTANE, PROPANE, ELECTRICITÉ CO2	

-  Je prends connaissance des plans d'évacuation incendie affichés dans les locaux
-  Je m'assure qu'il ne manque personne et que les locaux ont bien été évacués.
-  Je ne retourne jamais dans un bâtiment en feu.



Sur la voie publique

J'organise mon intervention :

✓ Si j'empiète sur la voie publique :

- Je dois avoir mon ARRETE DE CIRCULATION
- Je vérifie la disponibilité de signalisation de chantier dans mon véhicule :



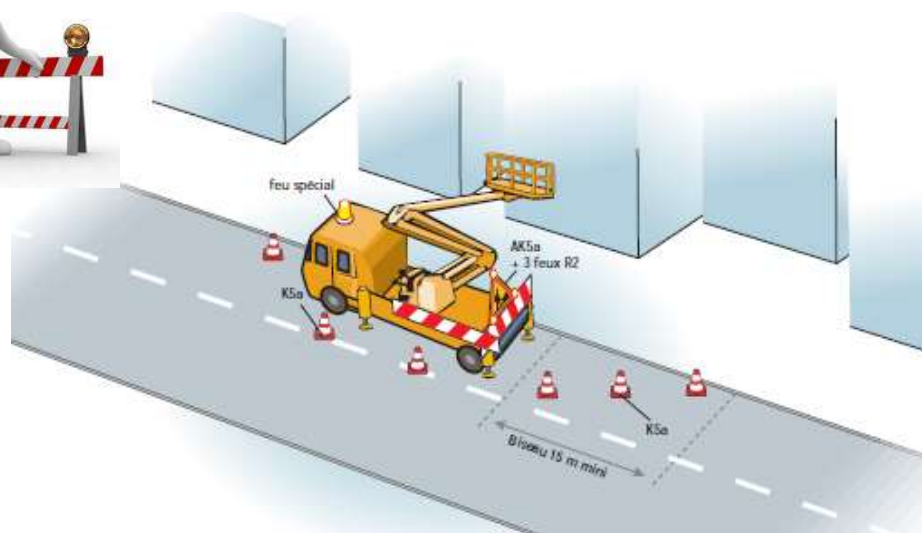
FIN DE CHANTIER

- Cônes de signalisation
- Panneaux :
 - Attention travaux ;
 - Fin de chantier ;
 - Limitation de vitesse ;



✓ Je me rend visible :

- Je porte mon gilet HV ;
- J'utilise la signalétique de mon véhicule :
 - Triflash ;
 - Bandes réfléchissantes.



Se référer au guide SETRA



Travail en sous terrain

Le travail en sous terrain fait partie de notre quotidien.
Il est important de respecter certaines règles de sécurité.

Je signale ma présence par de l'affichage et du balisage de la zone d'intervention.

Je m'équipe :

 **Détecteur de gaz- explosimètre :**


- Etalonné, chargé ;
- Allumé et sur moi en permanence ;
- Je l'utilise avant et pendant l'opération.



 **Des EPI nécessaires :**

- Casque ;
- Gants ;
- Chaussures de sécurité.



 **En fonction du type de travaux, je m'équipe d'EPI et EPC complémentaires :**

Par exemple manchon Silec :

- Combinaison jetable ;
- Gants de protection ;
- Masque de protection respiratoire ;
- Masque de protection oculaire ;
- Aspirateur d'air.

Je ne laisse pas d'objets aux abords de l'ouverture de la chambre pour éviter les chutes d'objets.



Autres risques

Les risques suivants peuvent être rencontrés lors des interventions.

Risque	Moyens de Prévention
Addictions	<p>La consommation de drogues ou d'alcool sur le lieu de travail peut mettre en danger la santé et la sécurité des salariés et être à l'origine d'accidents graves.</p> <p>Le règlement intérieur stipule à l'article 12 : « Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue. »</p> <p>Face à un salarié ou un collègue de travail ivre ou sous l'emprise de la drogue vous devez lui interdire l'accès à son poste de travail et avertir votre hiérarchie</p>
Agents biologiques covid19	<p>Au quotidien nous sommes exposés au risque biologique par l'intermédiaire de virus, bactéries,... Si la plupart sont inoffensifs certains peuvent néanmoins déclencher des infections, des allergies ou encore des maladies.</p> <p>Je me lave les mains plusieurs fois par jour. En Situations particulières de danger, j'applique mon droit de retrait et alerte ma hiérarchie.</p>
Agression physique	<p>Je garde mon sang froid. Je respecte les autres et suis courtois sur le lieu de travail. Je demande d'isoler les animaux de compagnie. En cas de désaccord avec le client, je fais escalader l'information vers ma hiérarchie.</p>
Bruit	<p>Aujourd'hui, la chirurgie est en capacité de changer un cœur, mais pas de remplacer l'organe auditif... Au-delà de 80db port des protections auditives obligatoire.</p>



OBJECTIF

0

accident

**ENSEMBLE
on peut y arriver**

12 POINTS DE CONTRÔLE TRAVAUX

- 1** CONSIGNES D'ACCÈS MAITRISEES
- 2** PLAN DE PREVENTION PRESENT
- 3** HABILITATIONS DISPONIBLES ET VALIDES
- 4** EPI DISPONIBLES, CONFORMES ET PORTÉS
- 5** OUTILLAGE UTILISÉ, CONFORME
- 6** SOUS-TRAITANTS DECLARÉS ET CONFORMES
- 7** TROUSSE DE SECOURS ACCESSIBLE
- 8** TELEPHONE FONCTIONNE
- 9** NUMEROS D'URGENCE CONNUS
- 10** CHANTIER RESTE PROPRE
- 11** TOUT DYSFONCTIONNEMENT EST SIGNALÉ
- 12** CONTRÔLE PERMANENT DES TRAVAUX

**POUR VOTRE SÉCURITÉ
ET CELLE DES AUTRES !**



A large writing area with 20 horizontal dashed lines for text entry.